Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)

- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

48 communes
971 km²
25 052 habitants
25 habitants / km²

Bienvenue en Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe 48 communes et plus de 25 000 habitants. Sur ce territoire rural, la communauté de communes s'attache à offrir des services de proximité et de qualité à ses habitants. Elle œuvre également en faveur d'un développement économique cohérent et compatible avec un aménagement durable du territoire.

Les compétences de la communauté de communes

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes Cœur de Beauce participe à la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et établit le Plan Local d'Urbanisme.
- Développement économique : la Communauté de Communes Cœur de Beauce aménage, entretient des zones d'activités et apporte son soutien à l'activité économique locale. Elle participe à la promotion du tourisme avec, notamment, la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- Rénovation et réhabilitation de l'habitat sur son territoire
- Construction et entretien d'équipements sportifs, scolaires et culturels
- Action sociale
- Assainissement : la Communauté de Communes Cœur de Beauce gère aujourd'hui l'assainissement non collectif. Elle assurera la compétence de l'assainissement collectif, au plus tard, au 1er janvier 2026.
- Production d'eau potable : la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure aujourd'hui la production d'eau potable. La distribution de l'eau potable sera une compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, au plus tard, au 1er janvier 2026.

Les compétences facultatives

- Déploiement de la fibre via Eure-et-Loir numérique
- Organisation et gestion des accueils périscolaires
- Gestion des relais petite enfance, des accueils de loisirs et des espaces jeunes
- Gestion des transports scolaires (par délégation de la Région Centre-Val de Loire)
- Politique de sécurité et de prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires
- Création et gestion des Maisons France Services

Un projet politique pour les familles du territoire

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est lancée en 2019 dans la mise en place d'une convention territoriale services aux familles (CTSF) pour donner suite à la sollicitation de la CAF d'Eure et Loir. Démarche stratégique partenariale, la CTSF a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Le précédent contrat enfance jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020 est l'illustration d'une démarche d'engagement partenariale, qui se doit d'être structurée avec les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la CTSF en vigueur : 2019-2024 et de manière multithématique.
La CTSF coconstruit avec l'association PEP 28, qui a pour délégation de service public l'accueil des enfants (7 à 17 ans) sur le territoire via des structures adaptées (ALSH, Espaces jeunes) et le soutien à la parentalité et aux professionnels de la petite enfance (Relais Petite Enfance) a permis de contribuer à son élaboration en lien avec la Communauté de Communes.
Pour rappel, cette convention établie entre la CAF et la collectivité territoriale, se doit d'être engagée et de proposer une offre de travail en partenariat en répondant aux besoins des administrés de la branche famille de la CAF.

Cette CTSF est la première signée entre la CAF et la communauté de communes Cœur de Beauce. Pour ce faire, un Comité de pilotage s'est **organisé le 28 juin 2022 (COPIL).**

Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**
- **Les Accueils de Loisirs associés à l'École**
- **Les Temps d'Activités Périscolaires**

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex
Tel : 01.41.78.92.60
Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

Les PEP
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. «*La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison…*» Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.

Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.
Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.
Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.
Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.

Des temps à vivre :

1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- L'accueil matinal permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- Le temps méridien partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- L'accueil du soir à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives…) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC…).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.
Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.
Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts…) ;
- un contact individuel est établi au quotidien ;
- l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.

Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles…).

Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts…).
Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel…) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu… Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.

Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à SAINVILLE

Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et vacances)
Septembre 2023 –juillet 2024

SOMMAIRE

I. La structure

II. Capacité d'accueil

III. Description des locaux

IV. Présentation de l'équipe

V. Organisation et engagement de l'équipe

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

VII. Informations Complémentaires

VIII. Rôles de chacun

I. La structure:

Nom de la structure	ALSH de Sainville
Adresse	34 rue de la porte d'Etampes 28700 SAINVILLE
Téléphone	06 24 49 42 09
Mail	alsh.sainville@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Périscolaire: 7h-8h30 et 16h-19h Mercredi 7h-19h Vacances 7h-19h

II. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	16	24	0	40
Soir (période scolaire)	16	24	0	40

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	16	24	0	40

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'automne	16	24	0	40
Vacances d'hiver	16	24	0	40
Vacances de printemps	16	24	0	40

III. Description des locaux

Le bâtiment faisait partie de l'ancienne école maternelle. Il se compose de 3 salles d'activité (une grande et deux petites), d'un bureau, d'une cuisine, de sanitaires adaptés à tous les âges, d'une cour partagée avec l'école maternelle actuelle.

La deuxième partie de l'accueil se situe au niveau de l'école maternelle actuelle. Nous utilisons en périscolaire que la salle de motricité et les mercredis cette même salle, les sanitaires et la salle de repos.

ALSH Sainville – ecole primaire

34 rue de la porte d'étampes 28700 SAINVILLE

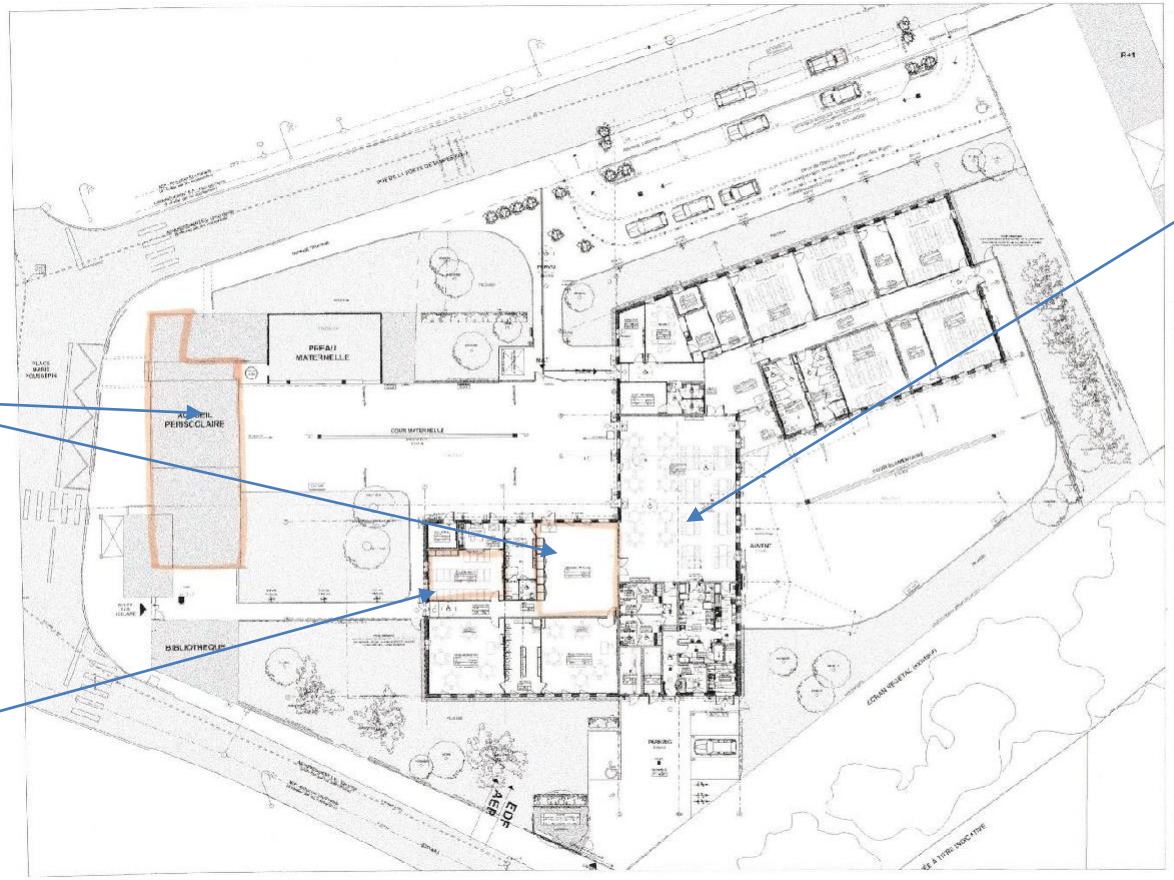

cantine

ALSH :

Local 1

+ Salle de motricité 80 m2

dortoir

Détails Local 1

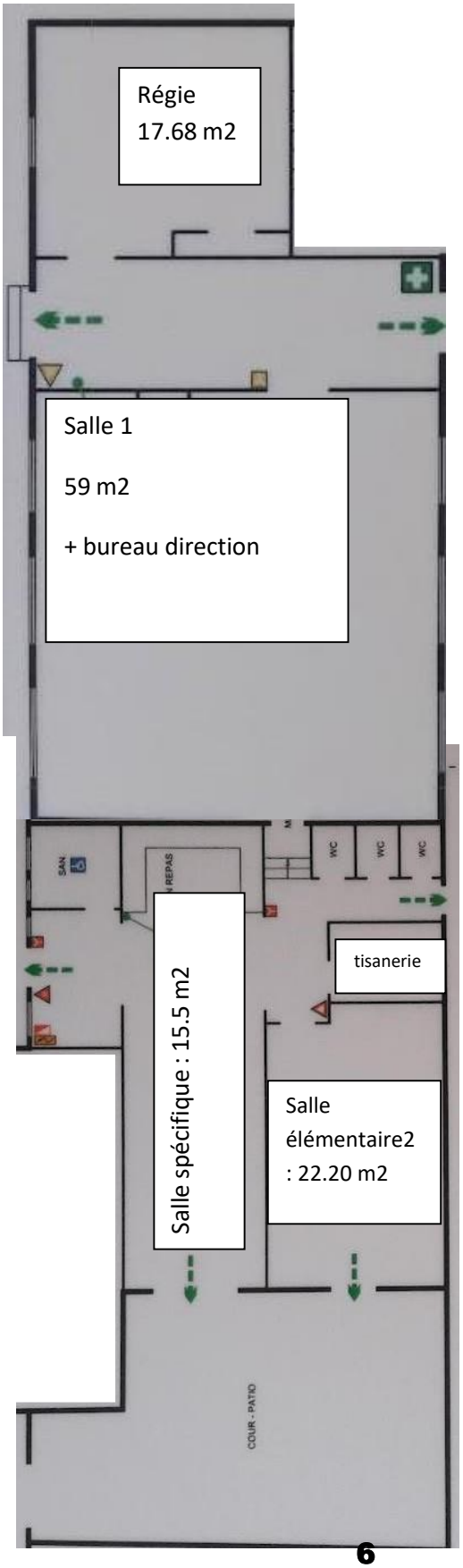

Régie
17.68 m2

Entrée

Place marie poussepin

Salle 1

59 m2

+ bureau direction

Cour de l'école primaire

Salle motricité 80 m2, dortoir et cantine de l'école primaire

Accueil périscolaire / mercredi

Lors de la première phase (actuelle) :

Une régie est dédiée pour le rangement du matériel et à l'infirmerie avec une armoire petits soins et petits accidents (changes).

Le couloir de l'entrée dédié à l'accueil des parents, se situent des portes manteaux et un évier afin que les maternelles et leur animateur/trice puissent se laver les mains.

Les trois salles d'activités (les deux du rez de chaussée et celle de la partie haute) sont aménagées afin de pouvoir mettre en place des activités créatives, de découvertes mais aussi afin de s'amuser (jeux de société, de construction, de réflexion). Ces salles sont configurées d'une certaines façon mais pourront être en constant changement par rapport à leur utilisation du jour.

La plus grande « salle n° 1 » est dédiée pour les maternelles et un groupe élémentaires (C.P. et C.E.1) et le bureau. Dans sa partie réservée aux maternelles, cette salle est aménagée d'un coin calme, d'un espace cuisine et épicerie ainsi que d'un espace voiture et garage.

Au rez de chaussée, se situe deux autres salles d'activité élementaires : la grande « salle n° 2 » et la petite « salle spécifique ».
La salle n° 2 est aménagée pour accueillir un groupe de 10 élémentaires et la salle spécifique pour un groupe de 6 à 8 jeunes qui pourront réaliser des activités nouvelles ou régulières (gravure sur bois, fils tendus avec vises ou clous « pour les élémentaires » ou de cuisine « pour tout le public accueilli »).

La cuisine est un espace réservé à l'équipe d'animation. A côté de l'entrée se situe un évier afin que les élémentaires et leur animateur/trice puissent se laver les mains.

Chaque sanitaire est dédié à une tranche d'âge et par sexe.

Au niveau des locaux de l'école maternelle actuelle, nous utiliserons la salle de motricité en périscolaire jusqu'à 18h (afin que le personnel de service puisse effectuer le nettoyage) seulement pour un groupe de maternelle afin de mettre en place des activités corporelles (motricité, coordination, adresse, etc.).

Pour les mercredis, celle-ci est utilisée :

- ✓ Par les maternelles, comme en périscolaire avec le même type d'activité mais aussi culturelles (chant et danse),
- ✓ Par les élémentaires pour des activités culturelles (chant, danse et théâtre).

Tous les mercredis, nous utilisons la salle de repos et les sanitaires de l'école pour la sieste des tous petits l'après-midi.

Avec l'acquisition de mobilier nécessaire (tables et chaises pliantes) ainsi que des dessertes (chariots roulants pour le déplacement du matériel d'activités et des jeux).

La salle de motricité pourrait accueillir un groupe élémentaire pour tous types d'activités.

Nous avons à notre disposition la cour de l'école maternelle actuelle pour des jeux menés par une animatrice ou un animateur mais aussi en temps libre. Nous avons aussi dans cette cour un préau ouvert qui est utilisé pour des jeux extérieurs quand il pleut mais aussi pour des activités bruyantes (découverte du bricolage).

Le repas des mercredis midi se déroule dans les locaux de la restauration scolaire.

Ces locaux sont habilités par la DDCSPP. Le ménage y est effectué quotidiennement par un personnel de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

IV. Présentation de l'équipe

NOM	**Prénom**	**Age**	**Qualification** diplôme obtenu	**Fonction** Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur…	**Statut** CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	**Périodes** périscolaire mercredi vacances	**Groupe d'âge attribué**	**Ancienneté PEP**	**Durée hebdomadaire de travail**
				Directeur	CDI	Périscolaire Mercredi Vacances	3-6 ans 6-11 ans		35H annualisées
DOS ANTOS GOMES	Méliza	19	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDI	Mercredi Vacances	3-6 ans 6-11 ans	1 an	19H annualisées
DEQUEANT	Isabelle	50	BAFA	Animatrice	CDI	Périscolaire Mercredi Vacances	3-6 ans 6-11 ans	9 ans	30H annualisées
MAHAT	Maya	33	CAP (petite enfance)	Animatrice	CDD	Périscolaire Mercredi vacances	3-6 ans 6-11 ans		35h mensualisées max

V. Organisation et engagement de l'équipe

PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	DEROULEMENT
7H / 8h10	**Temps d'accueil :** Les enfants arrivent de manière échelonnée, déposent leur vêtement au porte manteau, dépose leur cartable puis vont se laver les mains. Pour certains, ils prennent leur petit déjeuné apporté. La totalité des jeux sont mis à leur disposition, mais ils peuvent aussi se mettre dans le coin calme afin de continuer à se réveiller tranquillement. Un animateur procède à l'accueil et le deuxième à la surveillance.
8H10 / 8H15	**Temps de rangement :** Les enfants effectuent le rangement des jeux qu'ils se sont servis puis peuvent aller au toilette et vont se laver les mains.
8H15 / 8H20	**Temps de déplacement :** Les enfants se préparent pour aller à l'école. Un animateur emmène les élémentaires et le deuxième les maternelles.

PERISCOLAIRE SOIR (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	DEROULEMENT
15H45 / 16h10	**Temps de préparation :** A 15h55, une animatrice va récupérer les élémentaires dans le couloir de l'école à proximité de la salle de restauration et la deuxième va récupérer les maternelles installés dans le couloir de à proximité de la salle du dortoir. Chaque groupe, va se laver les mains avant de s'installer dans leur salle d'activité ou sous le préau les jours de beau temps.
15H55 / 16h10	**Temps de récupération :** Une animatrice va récupérer les élémentaires dans le couloir de l'école à proximité de la salle de restauration et deux animatrices vont récupérer les maternelles installés dans le couloir à proximité de la salle du dortoir. L'appel est fait à ce moment là. Chaque groupe, va se laver les mains avant de s'installer dans leur salle d'activité ou sous le préau les jours de beau temps.
16H10 / 16H40	**Temps du goûter :** Le goûter se met en place par les enfants qui effectuent la distribution des gobelets, des cuillères et de l'eau, l'équipe distribue les aliments. A la fin du goûter les enfants aident à débarrasser et à nettoyer les tables. La désinfection est réalisée par une animatrice ensuite les enfants vont se laver les mains.

16H40 / 18H00	**<u>Temps d'activité :</u>** Tous les jours l'équipe propose des activités aux enfants en rapport avec leur tranche d'âge. Un planning d'activité par semaine est établi sur chaque période scolaire de vacances à vacances.
	Les enfants ont la possibilité d'effectuer ceux-ci ou de jouer. Pour les élémentaires qui le souhaitent, ils peuvent faire leurs devoirs (demande de certains parents) avant de réaliser l'activité prévue. Quand le temps le permet, nous proposerons des activités extérieures (cour de l'école voir au stade). Les enfants participent à la mise en place et au rangement du matériel prévu pour celle-ci.
18H / 19H	**<u>Temps libre :</u>** Les enfants peuvent choisir ce qu'ils veulent faire en attendant leur proche (jeux de société, jeux de construction, jeux ludiques, etc.). L'équipe mettra à disposition les différents accessoires et participera avec eux s'ils le souhaitent (enfants). Si le temps le permet, cette période peut se faire en extérieur (cour de l'école).
Nota	Pendant toute la période du périscolaire, une personne de l'équipe est prévue pour accueillir les proches qui viennent récupérer leur enfant et aller chercher celui-ci dans le groupe où il se trouve.

MERCREDI / VACANCES	DEROULEMENT
7H / 9H	**<u>Temps d'accueil :</u>** Cette période est un temps libre pour les enfants qui peuvent continuer de se réveiller calmement ou jouer. Pour certains, ils prennent leur petit déjeuné apporté.
9H / 9H30	**<u>Temps de rangement :</u>** Les enfants procèdent au rangement des différents jeux utilisés puis vont se laver les mains. La personne responsable du groupe procède à la désinfection des tables.
9H30 / 10H15	**<u>Temps d'activité créative :</u>** Tous les mercredis, l'équipe propose des activités aux enfants en rapport avec la tranche d'âge qu'il a à s'occuper. Un planning d'activité est établi sur chaque période scolaire de vacances à vacances. Les enfants en élémentaire peuvent choisir une activité proposée par les animateurs. Au début de l'activité, l'animatrice / l'animateur explique le déroulement àson groupe. Les jeunes effectuent la création prévue individuellement ou collectivement pendant la matinée. Ils participeront à la mise en place et au rangement du matériel prévu pour la réalisation du jour.
10H15 / 10H30	**<u>Pause</u>** Temps de récréation en extérieur si possible.
10H30 / 11H15	**<u>Temps d'activité créative suite :</u>** Les jeunes pourront poursuivre et terminer la création du jour ou s'ils ont fini, ils auront à disposition des jeux, des coloriages, des pixels, etc. A l'issus, les jeunes et leur responsable rangeront leur salle.
11H15 / 11H45	**<u>Temps libre :</u>** Les enfants pourront utiliser tous les jeux se trouvant dans la salle du groupe.
11H45 / 12H	**<u>Temps de préparation :</u>**
	Par groupe, les enfants passent aux toilettes avant d'aller se laver les mains pour se rendre à la restauration. Les petits allant à la sieste, prendront leur doudou et iront les installés au dortoir de l'école maternelle.
12H / 13H	**<u>Repas du midi</u>**
13H / 13H45	**<u>Temps libre :</u>** A l'issus de la restauration, les élémentaires seront en temps libre en extérieur si le temps le permet ou dans leur salle d'activité, pour les petits maternelles, ils passeront aux toilettes avant de se rendre à la sieste, pour les autres maternelles, un temps calme sera prévu dans leur salle d'activité.
13H45 / 14H45	**<u>Temps d'activité corporelle, culturelle ou de cohésion :</u>** Quand le temps le permet, l'équipe favorisera les activités corporelles en extérieur (cour de l'école ou stade) voir sous le préau couvert pour les élémentaires et la salle de motricité pour les maternelles.
14H45 / 15H	**<u>Pause et fin de la sieste :</u>** Temps de récréation en extérieur si possible. Pendant la pause, les petits se lèvent et vont rejoindre leur groupe.

15h / 16h	**<u>Temps d'activité corporelle, culturelle ou de cohésion :</u>** Fin de l'activité de l'après-midi et rangement du matériel. Par groupe, les enfants passent aux toilettes avant d'aller se laver les mains pour le goûter. Celui-ci se déroulera dans les salles d'activités sauf quand le temps le permettra sous le préau couvert.
16H / 16H45	**<u>Temps du goûter :</u>** Le goûter se mettra en place par les enfants qui effectuent la distribution des gobelets, des cuillères et de l'eau, l'équipe distribue les aliments. A la fin du goûter les enfants aideront à débarrasser et à nettoyer les tables. La désinfection est réalisée par une animatrice ensuite les enfants vont se laver les mains.
16H45 / 17H	**<u>Temps de rangement et installation temps libre :</u>** Cette période est un temps où tous les ustensiles sont récupérés par les enfants ainsi que le nettoyage des tables puis vont se laver les mains. L'équipe procédera à la désinfection des tables et une personne effectuera le nettoyage des ustensiles utilisés dans chaque groupe.
17H / 19H	**<u>Temps d'accueil et libre :</u>** Une personne de l'équipe sera prévue pour accueillir les proches et aller récupérer dans leur groupe les enfants. Les jeunes sont en temps libre et pourront choisir ceux qu'ils veulent faire en attendant leur parent.

<u>L'équipe s'engage :</u>

Activités

- ✓ Etre disponible, dynamique
- ✓ Aménager l'espace
- ✓ Réagir aux besoins, être inventif
- ✓ Ne pas tomber dans l'excès d'activités
- ✓ Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation mercredi

Elles ont lieu le lundi de 9h à 11h de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas. Nous enchainons sur le mercredi à venir, la fin de préparation des activités. Pendant ce temps, nous préparons les plannings pour les périodes suivantes.

Sortie

- ✓ Une fiche groupe est affichée sur la porte, accompagne les animateurs, est transmise au chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable,
- ✓ Pour toutes les sorties, la DDCSPP est prévenue dans la case observation de TAM,
- ✓ Les fiches sanitaires sont vérifiées et mises dans le sac de déplacement comme la trousse de secours et les numéros de téléphone des parents,
- ✓ Le goûter et de l'eau sont pris en quantité suffisante,
- ✓ Nous demanderons aux parents que chaque enfant est en sa possession un petit sac à dos avec le matériel ou vêtements prévus par la liste remise le mercredi précédent la sortie.

Hygiène

L'équipe s'engage à vérifier les lavages des mains dès que cela est nécessaire.

L'organisation:

Les groupes

Au début de l'accueil, les enfants sont accueillis : dans la salle n° 1 de l'accueil puisrépartis dans les différentes salles.

- ✓ Lors des moments communs de la journée (accueil, repas, goûté sous le préau et temps libre extérieur), l'équipe assure l'encadrement de tous les jeunes accueillis.
- ✓ Lors des activités, chaque animatrice / animateur encadre son groupe comme prévu par le planning. Chaque animatrice / animateur est autonome (organisation) et responsable (jeunes, activité, hygiène, locaux) de son groupe.

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans :

Accueil du matin

L'accueil s'effectue de 7h à 9h par la personne de l'équipe prévue qui permet à celle-ci de faire connaissance, de mettre à l'aise, de créer un climat serin et d'être disponible ainsi que de remplir la feuille de présence.

Les autres personnes de l'équipe d'animation accueillent les enfants lors de la première phase dans la salle n° 1 de l'accueil puis répartis dans les différentes salles.

Cela permet de :

- ✓ Se détendre,
- ✓ Être en confiance,
- ✓ Limiter l'angoisse,
- ✓ Faciliter la séparation.

Le repas

Les animatrices /animateurs effectueront le service (distribution des aliments, coupage de ceux-ci, si besoin) des petits. Pour les élémentaires, les différentes barquettes d'aliments seront mise sur les tables et ils seront en autonomie pour se servir. Chaque enfant devra gouter à tous les aliments prévus lors du repas.

L'équipe favorisera la prise d'initiatives des enfants en les laissant se servir, remplir la carafe d'eau et lors du débarrassage de la table. Les élémentaires effectueront à tour de rôle le nettoyage des tables.

Le temps calme

Le temps calme est un temps d'activité à part entière pour les 4/5 ans mais peut être mis en place pour les élémentaires qu'ils le souhaitent, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par l'animatrice /animateur prévu sur ce temps. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace.

La sieste

Pour les 3 ans, une sieste s'impose sous la vigilance d'une personne de l'équipe car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animatrice / animateur.

Un coin sieste peut être aménagé pour les 4/5 ans voir les élémentaires et se reposent dans la salle de motricité aménagée et sous la vigilance d'une animatrice / animateur.

Le goûter

C'est un temps de «petit bilan» afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée. Les enfants prennent l'initiative de s'exprimer devant le groupe et écouter leur camarade. Cela nous permet de comprendre les points forts et points faibles afin de les améliorer.

L'accueil du soir

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Une personne de l'équipe est prévue et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports lors des sorties

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux.

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir:

- ✓ Dossier de transport (adresse, liste des enfants et de l'encadrement, horaires du départ et retour à l'accueil),
- ✓ Posséder une fiche de sortie de groupe en donner une au chauffeur et en affiche une sur la porte de l'accueil,
- ✓ S'asseoir de manière «équitable» (issue de secours, devant, milieu et derrière),
- ✓ Rester éveillé pendant le trajet,
- ✓ Le responsable de la sortie est le directeur,

- ✓ Mettre dans un les sacs à dos, les fiches sanitaires et une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie) pris en charge par chaque animatrice / animateur responsable de groupe,
- ✓ Penser au goûter, à l'eau pris en charge par le directeur ou adjointe.

L'infirmerie

Celle-ci se situe dans le bureau proche de l'entrée de l'accueil. On y trouve dans une armoire du petits matériels pour petits soins, de prise de température et de trousses de secours pour les sorties mais aussi des vêtements de différentes tailles afin de faire face aux petits accidents.

Sur le côté de l'armoire se trouve le cahier d'infirmerie « petits soins », qu'il faut obligatoirement remplir à chaque intervention et informer les différents renseignements. Les soins se font dans le bureau et en présence soit du directeur ou de l'assistante sanitaire.

Les sacs à dos prévus lors de sortie sont positionnés proche de l'armoire infirmerie où se trouve à l'intérieur un cahier « petits soins sortie ».

Rappel : En aucun cas, une animatrice / animateur et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Diagnostic

La direction de l'ALSH change de nouveau en septembre 2023. Le projet pédagogique n'a pas évolué depuis 2 ans. Les animatrices ne sont pas habituées à travailler avec des fiches d'activités pour préparer les animations.

Un grand rangement du centre s'est opéré.

Au 2 octobre 2023, en nombre d'inscrits différents :

Répartition des enfants par tranche d'âge

Tranche d'âge	Enfant
De 0 à 3 ans	17
De 3 à 6 ans	42
De 6 à 9 ans	31
De 9 à 13 ans	7
De 13 à 15 ans	0
TOTAL	97

Nous accueillons un grand nombre d'enfants en maternelle notamment des petites sections (la moitié des maternelles).
Les élémentaires sont âgés principalement de 6 / 8 ans.

Les demandes d'accueil en maternelle est très forte sur toutes les activités (perisco, mercredis, vacances)

Le relais petite enfance CCCB utilise les locaux de l'alsh tous les mardis matin. Il est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Les familles travaillent en grande partie sur la région parisienne.

Les enfants accueillis en périscolaire viennent de l'école de Sainville/Garancières en beauce, ceux qui sont présents les mercredis des écoles d'Oysonville/Chatenay, d'Ouarville et de Sainville/Garancières en beauce mais aussi de Mérobert et de Dourdan.

Les enfants sont demandeurs d'activités diverses et variées mais aussi nouvelles. Ils sont dynamiques, respectueux, attentifs et comme tout enfant ils peuvent être dissipés quand ils sont fatigués.

Il y a des familles monoparentales et recomposées, des parents divorcés mais aussi des parents de même sexe.

Les familles sont exigeantes, attentionnées au bien être de leur enfant et souhaitent des activités éducatives et innovantes. Ils sont aussi dans un échange avec toutes les personnes constituant l'équipe d'animation de l'accueil.

Problématique

- ✓ Comment améliorer l'accueil des plus petits et faire évoluer le fonctionnement de l'alsh ?

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Action ou projet d'animations (thématique)
(A quoi je veux parvenir?)	*(En faisant quoi? (verbes d'action)*	*(Cela se concrétise par)*
1. Favoriser le vivre ensemble	1. En créant des activités collectives 2. En développant l'imaginaire des enfants 3. En développant la lecture 4. En aménageant les locaux pour répondre aux différentes tranches d'âge 5. En mettant en place des partenariats divers 6. En réalisant des actions de sensibilisation	<u>1. les projets d'animation :</u> - Activités manuelles : création dragon, fée - Décoration sur le thème du cirque - Noel : boites aux lettres pour le père noel - Calendrier l'avant - ateliers cuisine - parcours motricités évolutifs - jeux musicaux - jeux de société - intervention ludobeauce - jeux collectifs – grands jeux - temps de lecture en extérieur (littérature de jeunesse) - partenariat avec la bibliothèque - découverte de livres de jeunesse chaque semaine - Journées déguisement, tous de la même couleur… 2. Impliquer l'EJE du RPE pour une réflexion en équipe sur l'accueil des plus petits pour modifier la posture de l'animateur, l'aménagement, les jeux adaptés. Mettre en place un temps d'observation et des temps échanges. Mettre en place des temps réguliers à la bibliothèque en périscolaire et mercredi pour des petits groupes 3. Emprunter régulièrement des livres adaptés <u>4. Lister les actions de sensibilisation :</u> - point écoute des élementaires (temps de parole) - tableau des émotions où les enfants se positionnent en début de journée permettant de parler des émotions et des changements d'humeur dans la journée (maternelles). - découverte de morceaux de musique « le morceau du jour » (proposés par les animateurs et les enfants à tour de rôle) avec temps de discussion.

Evaluation	
Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs *(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti?)*	Outils *(Comment je l'observe?)*
Combien d'activités collectives ont été réalisées ? Quels effets sur les enfants ? Quel aménagement modifié ? Jeux/jouets/ activités pouyr les 3/4/5 ans dissociées ? Quels effets sur les tous petits ? et les autres ? Nombre de séances à la bibliothèque ? Quels effets sur les enfants, le groupe ? Est-ce que les histoires sélectionnées sont lues par les enfants ? les animateurs ? Combien d'actions de sensibilisation ont pu être mises en place ? pour quel public ? Quels effets sur le public ? Combien d'animation travaillant réellement sur l'imaginaire des enfants ? Quels effets sur les enfants ? Combien de décorations réalisées ? Quels effets sur les enfants ? sur les parents ? Combien de grands jeux réalisés ? Quels effets sur les enfants ? sur l'équipe ? Combien de mercredi à thème ? quels effets sur les enfants, l'organisation du centre ?	Bilan des activités réalisées chaque mercredi via les fiches d'activité Retour en équipe à chaque réunion de prépa. On complète régulièrement le tableau d'évaluation.

VII. Informations complémentaires pour les 03/11 ans

L'accueil des enfants de moins de 6 ans

La salle n° 1 de l'accueil est aménagée d'une manière adaptée côté maternelles où nous trouvons des meubles, des toilettes et des lavabos prévus pour leur taille. Nous utilisons le dortoir de l'école chaque mercredi. Les enfants de maternelles ont l'accès aux jouets de leur âge.

Les relations avec les enfants et les familles

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que chaque enfant:

- ✓ ait la possibilité de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ✓ ait le droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- ✓ soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'animation et les familles sont favorisés et indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'animation se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**.

Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte.

Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles» ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles. Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille.

L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi

Il a lieu dans la restauration scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y a sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc.

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- ✓ Entre 2 et3-4 ans: une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- ✓ Vers l'âge de 4-5 ans: une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture,

casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se crée à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que l**a sieste remplisse efficacement son rôle** :

- ✓ La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- ✓ La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur et n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit!

Le goûter

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou le jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments : Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- ✓ soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- ✓ soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit ***obligatoirement être commencé à la maison*** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie…*).

Conduite à tenir en cours de journée : Si l'enfant déclare une ***maladie «bénigne» et/ou de la fièvre bien tolérée*** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage…*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une ***maladie «bénigne» et/ou de la fièvre mal tolérée***, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint ***d'une maladie contagieuse soumise à éviction***, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint ***d'une maladie «à évolution rapide»*** ou est ***victime d'un accident*** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI …*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports

- ✓ Trajet à pied : l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- ✓ Transport en bus CCCB lors de sorties.

VIII. Rôle de chacun

Le directeur

Il/Elle est garant du bon fonctionnement de l'accueil en conformité avec la règlementation

Il/Elle anime l'équipe et contribue à sa progression ainsi qu'à sa formation

Il/Elle effectue les tâches administratives et financières

Il/Elle est présent(e) dans l'équipe et avec les jeunes

Il/Elle assure les relations avec les familles, l'organisateur et les prestataires de service extérieur

Il/Elle est disponible, à l'écoute et présent

Il/Elle gère l'équipe d'animation

Il/Elle facilite le travail des animatrices/animateurs et les coordonne

Il/Elle a un pouvoir de décision

L'animatrice / l'animateur

Il/Elle rend compte au directeur de tout ce qu'elle/il juge utile et important concernant le fonctionnement, les enfants

Elle/Il participe aux tâches quotidiennes et collectives

Elle/Il sait répondre aux demandes des familles

Elle/Il participe aux réunions, à l'élaboration du projet pédagogique, à la vie de l'équipe et à sa dynamique

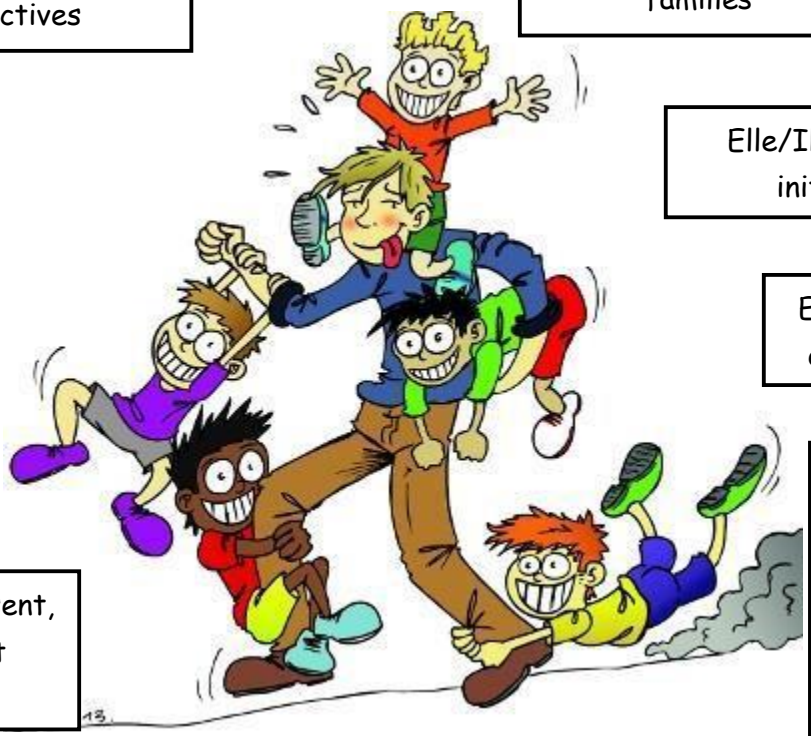

Elle/Il prend des initiatives

Elle/Il est force de propositions

Elle/Il prend soin du matériel pédagogique, des jeux, des livres, des bâtiments, du matériel

Elle/Il est présent, à l'écoute et disponible

Elle/Il sait se remettre en question

Elle/Il propose et élabore des projets d'animation

Elle/Il respecte ses collègues

Elle/Il est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants

L'assistant(e) sanitaire

Il/Elle vérifie les trousses à pharmacie

Il/Elle identifie chaque mineur qui doit suivre un traitement sur l'accueil et s'assure du bon déroulement de celui-ci

Il/Elle informe l'équipe sur les éventuelles allergies

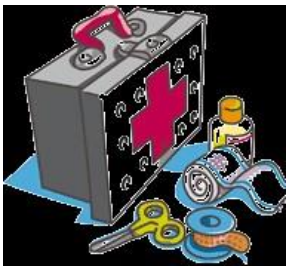

Il/Elle vérifie chaque fiche sanitaire et liste les enfants ayant des contre-indications médicales, allergies

Il/Elle se lave les mains et prends des gants avant chaque soin

Il/Elle s'assure que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef